

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 20 | ABSENTS EXCUSÉS 03 | VOTANTS 23

OBJET : L26-04/08-20/AG DESIGNATION DU DELEGUE AU CNAS

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 09 avril 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Sylvie LAFAGE, Christine JOUANNO, Fernand ESCALIER, Valérie LEVERNIER, Philippe BRIMALDI, Nicole CAMPANER, Jean-Marc JANTIEU, Saliha EL AMRANI, Geneviève de JOLY, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Agnès RICHARD, Jean-Luc ELIE, Marianne BOCQUILLON, Sandrine CHADOURNE, Jean-Albert FAYTOUT, Audrey BLANCHEMIN, Adeline FAYTOUT.

Etaient absents excusés : Thomas ALARD donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Jean-Michel de VECCHI donne procuration à Jacques BREILLAT, Myriam CIOTTA donne procuration à Valérie LEVERNIER.

Le scrutin a eu lieu, Christine JOUANNO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de deux délégués locaux du CNAS (1 élu et 1 agent) pour une durée de 6 ans conformément au mandat municipal.

Ces délégués locaux sont les représentants de la collectivité locale adhérente au sein du CNAS et constituent la base militante. Ils siègent à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, émettent des vœux sur l'amélioration des prestations offertes, procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration.

Monsieur le Maire propose les candidatures de :

- Sylvie LAFAGE (élue)
- Karine BOUSSAGUET (agent)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 14 avril 2026

**Le Maire
Jacques BREILLAT**

PAGE 1



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20260414-L26040820AG-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026